Stade de la Faisanderie

Lieu : Fontainebleau

Architecte : Barthélémy-Griño

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Pays de Fontainebleau (CCPF)

Lot : Gros œuvre, charpente et couverture

Mission : Mission complète conception et suivi de chantier

Date : 2009–2016

La Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau a lancé en 2008 un concours pour la réhabilitation du stade de la Faisanderie, en lisière de la forêt de Fontainebleau. Cette réhabilitation comprend notamment la restructuration paysagère du site et la reconstruction de la tribune située entre les deux terrains de sport principaux. Cette dernière, longue de 75 m, s'insèrera entre deux merlons plantés. L'auvent qui abrite ces gradins constituera la seule structure émergeante du site.

Le socle de la tribune est constitué de cinq lignes de gradins faisant face au terrain d'honneur (terrain gazon et piste d'athlétisme) et d'une terrasse arrière qui donne une vue sur le terrain en gazon synthétique. Situé sous les gradins et la terrasse, le rez-de-chaussée comprend des locaux d'appoint tels que des vestiaires, les sanitaires et des salles de stockage de matériel. Ce socle est réalisé en béton armé brut sur sa face extérieure, peint ou doublé à l'intérieur. La présence de locaux chauffés et humides en sous-face des gradins a nécessité la mise au point de dispositions particulières pour assurer l'étanchéité et l'isolation thermique en tenant compte des charges de public. En partie centrale de la terrasse, un édicule partiellement vitré abrite la sortie des escaliers et de l'ascenseur.

Un auvent couvre intégralement la terrasse et les gradins. Il consiste en une toiture à deux pentes convergeant vers une noue qui intègre un chéneau sur toute la longueur de la couverture. La toiture est appuyée sur des systèmes porteurs arborescents placés tous les 17 m. Ceux-ci sont constitués de trois poteaux qui, au-delà d'une hauteur de 3m, se ramifient en bielles bi-articulées tubulaires en acier peint. Chaque système porteur est triangulé pour assurer le contreventement transversal et donne ainsi un appui en six points à la toiture.
La charpente de la toiture est prévue en pin Douglas. Elle est composée de poutres en lamellé-collé à inertie variable, associées deux à deux et reliées par treize lignes de pannes. Le contreventement longitudinal est assuré par l'édicule central. L'auvent est ensuite couvert de feuilles de polycarbonate transparentes ondulées.

Sous cette couverture est placée une claire-voie constituée d'un réseau serré de planches épaisses, en pin Douglas elles aussi. Cette claire-voie permet de tamiser le rayonnement solaire direct et crée un jeu de lumière et de réflexions sur le bois qui met l'accent sur le plan de la toiture.